Mouvement syndical international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

la même occasion on introduisit un système uniforme de timbre fédératif.

Les allocations de renchérissement de la vie et la réduction des heures de travail nécessitèrent de grandes luttes. Le résultat donna une allocation de renchérissement de base de fr. 1500.—, fr. 250.— par famille et fr. 180.— par enfant. Aucune entente n'est encore intervenue en ce qui concerne la réduction du temps de travail. Des luttes énergiques devront encore être engagées dans l'intérêt des collègues des voies secondaires.

Le rapport constate aussi que la grève générale a renforcé l'esprit de solidarité des cheminots suisses et, sous peu, on espère voir la réalisation de la fusion projetée de toutes les organisations des employés et ouvriers des chemins de fer.

L'effectif doit comporter environ 17,000 membres; le système des cotisations ne permettait pas jusqu'ici de le déterminer exactement. Les cotisations à l'Union syndicale qui se payaient par une somme fixe à forfait jusqu'en 1918 à raison de fr. 1500.—, furent élevées pour cette année à fr. 4000.—, et en 1919, la fédération payera pour la première fois ses cotisations au complet.

Les recettes de la caisse centrale furent de fr. 73,039.—, dont fr. 58,134.— proviennent des cotisations des membres. Les dépenses ascendèrent à fr. 87,606.— dont fr. 40,000.— pour les deux organes. — La fortune a diminué de fr. 16,922.—; elle est de fr. 33,797.—. Ces chiffres font ressortir la nécessité d'augmenter les cotisations; comme cela est fait, la grande fédération s'en trouve ainsi renforcée dans l'intérêt général des membres ce que nous saluons de tout cœur.

Typographes. Le rapport annuel qui vient de paraître, très beau, tant au point de vue typographique que par sa disposition et son contenu, constate que durant le dernier exercice, le chiffre des membres qui était au début de l'année de 5057 est descendu à 5014 à la fin de l'année. 291 nouvelles admissions furent enregistrées pour 59 démissions. 21 membres ont été radiés et 107 membres décédèrent. Les assemblées générales de sections se chiffrent de 1 à 18 avec une participation moyenne du 50 pour cent des membres.

Le nombre des imprimeries est de 828 dont 751 ont reconnu le tarif. Les membres se subdivisent suivant leurs parties comme suit: 2992 compositeurs à la main, 459 opérateurs, 924 conducteurs, 78 stéréotypeurs et fondeurs de caractères. Les chiffres correspondants pour les non-sociétaires sont de 314, 62, 115 et 21. Le nombre des apprentis typographes est descendu en regard de l'année dernière de 729 à 670, celui des conducteurs de 337 à 312.

Le nombre des livres possédés par les bibliothèques de section est de 12,936 dont 2988 volumes professionnels ou de politique sociale. Tous les autres sont de nature littéraire. Cependant, 13,364 volumes furent loués, soit en moyenne tous les livres une fois l'an! Ce n'est certes pas un bon certificat pour les jeunes disciples de Gutenberg!

Les *luttes syndicales* eurent pour objectif principal la nouvelle réglementation des allocations de renchérissement. Une entente intervint en mai, elle les fixait pour les mariés de fr. 19.— à fr. 42.— et pour les célibataires de fr. 7.— à fr. 24.— par mois. Le renchérissement persistant nécessita de nouvelles revendications qui aboutirent à une allocation hebdomadaire de fr. 11.— à fr. 14.— pour les mariés et de fr. 8.— à fr. 11.— pour célibataires dès le 29 juin. Elles furent augmentées respectivement dès le 1er septembre de fr. 14.— à fr. 17.— et fr. 11.— à fr. 14.—. En février 1919, une nouvelle entente permit de les fixer de fr. 19.— à fr. 28.— et de fr. 16.— à fr. 25.—.

L'organe de langue allemande accuse une dépense de fr. 28,964.— pour une recette de fr. 1874.—. Celui de langue française fr. 14,677.— pour 52 de recettes.

A fin 1917, le nombre des ouvriers annoncés sans place était de fr. 3284.—. Il en fut placé 2124; le nombre des annoncés diminua à 575; 244 partirent, à la fin de l'exercice, 341 ouvriers restaient sans engagement.

Les recettes totales de la fédération ascendent à fr. 276,433.— dont fr. 50,171.— figuraient comme solde en caisse au début de l'exercice annuel. Les cotisations des membres fournirent une recette de fr. 114,115.— et les subventions de la Confédération pour les secours de chômage versés durant les années 1915 et 1916 fr. 76,841.—. Les intérêts fournissent un appoint de fr. 22,943.—.

Les dépenses furent de fr. 175,952.— dont fr. 87,145.— pour des secours divers. L'administration coûta fr. 23,282.—.

A la fin de l'exercice, il resta un solde de fr. 100,480.—; la fortune de la fédération s'augmenta de fr. 42,169.—; elle se chiffre actuellement par fr. 550,090.—. La fortune des sections dans leur ensemble est de fr. 135,971.—. La caisse maladie, invalidité et décès accuse une fortune de fr. 914,604.—. Il fut délivré fr. 274,134.— en secours de maladie, pour invalidité fr. 92,988.— et pour indemnité au décès fr. 36,862.—.

Ce rapport donne pour la fédération une nouvelle preuve de vitalité et de force.

Mouvement syndical international

France. — *Une grève d'employés de banque.* — La misère des employés de banque de Paris les poussa à l'organisation syndicale d'abord, puis à réclamer à leurs patrons des salaires plus humains. Dans certaines maisons des employés ne touchaient qu'un salaire de 1200 à 1300 francs. Alors que les jetons de présence de certains administrateurs se montent annuellement à un million. Les patrons refusèrent de traiter avec les représentants du syndicat. Ce n'est qu'après 12 jours de grève et la menace de réquisition demandée par le député socialiste Cachin que les patrons cédèrent enfin. Le ministre Colliard put annoncer à la Chambre qu'une entente s'était faite sur la base suivante:

« Le syndicat est reconnu; les appointements seront augmentés de 20 % jusqu'à 3000 francs; de 3000 à 6000 francs, les salaires seront majorés de 10 % seulement; semaine de quarante-huit heures, avec semaine anglaise. L'augmentation partira du 15 mai. Il n'y aura aucun renvoi pour fait de grève ou de syndicat.»

Les employés demandaient la journée de huit heures et 30 % d'augmentation des salaires. 25,000 employés étaient en grève.

La grève des tramways du Havre s'est terminée, après avoir duré un mois, par la mise sous séquestre de la compagnie.

Le congrès des douaniers, qui a eu lieu le 12 mai et jours suivants à Paris et où étaient représentés 25 groupes et plus de 16,000 adhérents de la Métropole, de la Corse, de l'Algérie et de la Guyane, a décidé de transformer l'association en syndicat professionnel sous le nom de *Syndicat national des agents des services actifs des douanes de France et des colonies.* Cette décision

a été prise à l'unanimité des délégués et à l'appel nominal sur la proposition d'un délégué de Marseille qui fut vigoureusement applaudi lorsqu'il déclara:

« Le ministre nous a menacé de rompre les ponts « si nous allions au bout de notre pensée au point de « vue syndical. Peu nous importe!

« Qu'avons-nous obtenu par nos visites et nos re- « quêtes respectueuses? Nous ne pouvons pas avoir con- « fiance dans les ministres et les députés bourgeois. On « ne veut pas nous accorder le droit syndical, prenons- « le! »

Une décision sur l'adhérence à la C. G. T. est renvoyée à une prochaine séance après qu'auront été portés à la connaissance des sections régionales les statuts confédéraux et que la situation nouvelle du syndicat toujours adhérant à la Fédération des fonctionnaires aura été fixée.

Le Congrès national des cheminots qui vient de se réunir à Paris, comprenait 727 délégués représentant 468 syndicats avec 237,500 syndiqués à jour de leurs cotisations. Du 1er janvier au 31 décembre 1918, la fédération qui adhère à la C. G. T., a enregistré 82,576 adhésions nouvelles. Au cours de cette même année, il a été perçu fr. 768,267.70 de cotisations. Pour 1919, en raison de l'augmentation de la cotisation que le congrès a votée, la commission financière prévoit une recette de 1,450,000 francs et aux dépenses une somme de 1,195,000 francs. Ces dépenses prévues se répartissent comme suit:

Propagande: 100,000 francs.
Contentieux: 60,000 francs.
Congrès et conseils fédéraux: 60,000 francs.
Frais généraux: 50,000 francs.
Personnel: 80,000 francs.
Contrôle: 1000 francs.
Journal: 560,000 francs.
Secours de grèves: 50,000 francs.
Timbres fédéraux: 50,000 francs.
Orphelinat: 153,200 francs.
Cotisations à la Fédération internationale: 20,000 francs.
Cartes confédérales: 10,000 francs.
Soit un total de 1,195,000 francs.

Il est prévu en outre une dépense de 400,000 francs pour l'achat d'une maison des cheminots pour laquelle la fédération a fait appel aux membres pour en trouver les ressources en dehors du budget habituel. La contribution de chaque cotisant est fixée à 2 francs. Un ordre du jour réclamant la nationalisation totale et rapide de tous les transports est votée à l'unanimité. Le congrès s'associe pleinement aux protestations de la C. G. T. contre une paix d'annexion, contre une intervention armée en Russie et dans les autres pays en lutte pour leur émancipation, contre l'impôt sur les salaires et pour une démobilisation immédiate et pour une amnistie complète et rapide; et se sépare aux cris de: « Vive l'Internationale ouvrière! Vive la C. G. T.! »

Mineurs lorrains. — 10,000 mineurs lorrains sont en grève depuis le 3 avril. Leur salaire qu'ils recevaient en marcs qui leur est payé actuellement en francs a provoqué de ce fait une baisse de 25 %. Sous prétexte que le coût de la vie allait baisser l'administration ne veut leur accorder qu'une augmentation de 10 %, et malgré tous leurs efforts ils n'arrivent pas à faire compenser la perte du 15 %.

La lutte est dure. L'autorité militaire française refuse toute autorisation de réunion, et pour mieux briser la grève, elle met la main-d'œuvre militaire au service des exploitants de la mine. On n'avait pas l'habitude de les traiter ainsi sous le gouvernement allemand, disent les grévistes. Le militarisme est partout le chien de garde du capitalisme!

Belgique. — *Travailleurs de la pierre.* — Des pourparlers sont en cours avec les entrepreneurs pour faire reconnaître les représentants de l'organisation, l'introduction de la journée de huit heures, l'abolition du travail aux pièces, une augmentation des salaires de 100 pour cent sur ceux de 1914, un salaire minimum de fr. 1.— par heure pour les manœuvres, la paye hebdomadaire, la livraison des outils par les patrons.

Italie. — *Travailleurs de la pierre.* — Les carrières de Carrara qui occupaient jadis 12,000 ouvriers n'en ont plus aujourd'hui que 3000 à peine. Le chômage sévit intensément, plus de 1300 chômeurs se trouvent dans les localités. La plus grande partie des ouvriers sont occupés à la construction des routes et sont répandus dans toutes les contrées du pays. Les salaires des occupés sont en moyenne de fr. 3.— plus élevés par jour qu'avant la guerre .

La journée de huit heures a été introduite dans toutes les professions du bâtiment par des conventions conclues entre associations patronales et ouvrières.

Hollande. — La Centrale syndicale qui comptait au 1er janvier 1917 un effectif de 129,000 adhérents, et un an plus tard 159,000, en possède à l'heure actuelle 202,000. C'est le chiffre qui fut indiqué au dernier congrès ouvrier des 22 et 23 avril à Arnhem. Au même congrès il fut annoncé que le journal officiel du parti socialiste avait vu son tirage monter de 30,000 à 40,000 exemplaires.

Allemagne. — *Travailleurs de la pierre.* — La fédération fut très éprouvée par la guerre, 23,000 membres furent mobilisés dont 2100 tombèrent sur les champs de bataille. Au moment des pourparlers d'armistice la fédération ne comptait que 4500 membres. Mais en janvier déjà ce chiffre était doublé et aujourd'hui la fédération compte 28,000 membres. Avec la journée de huit heures que la révolution allemande apporta, les ouvriers de la pierre obtinrent une augmentation du 20 % sur les salaires comme compensation. Les allocations de renchérissement comportent dans l'industrie de la pierre 100 et même dans certaines localités 120 %. Là où le travail est effectué à l'heure, comme à Berlin, Leipzig, Munich et Dresde, le salaire varie entre 2,20 et 2,60 marks. La cotisation hebdomadaire est de 60, 80 et 100 pfennigs, plus les suppléments locaux. Les secours furent augmentés proportionnellement.

FAITS DIVERS

Les gros gains capitalistiques

Les grands établissements métallurgiques von Roll à Gerlafingen (Soleure) ont réalisé durant le dernier exercice (1er décembre 1917 au 30 novembre 1918 un bénéfice net de *3,543,113 francs.* Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunit le 31 mai à Soleure d'attribuer un dividende de *700 francs* par action. 200,000 francs sont attribués en outre au fonds de réserve, 350,000 francs pour la construction de maisons d'habitations pour les ouvriers et employés de l'usine et 800,000 francs au fonds de secours aux ouvriers. Le fonds de réserve avec la dotation citée plus haut atteint la somme de 2,900,000 francs. La somme prélevée sur le fonds de réserve pour le secours aux ouvriers permettra d'augmenter dans une certaine mesure les pensions pour vieillesse et invalidité dès le 1er juin. Cette institution existe depuis 1908.